

517 communes nouvelles créées en deux ans

517 communes nouvelles ont été créées aux 1^{ers} janvier 2016 et 2017 par la fusion de 1 760 communes. Dans la majorité des cas, ces fusions concernent deux communes. Les communes qui ont fusionné ressemblent aux autres communes en termes de nombres d'habitants, alors que les communes nouvelles sont surreprésentées parmi les communes de 1 000 à 10 000 habitants. Ces communes ne sont pas uniformément réparties sur le territoire ; elles sont particulièrement présentes dans le nord-ouest de la France. Enfin, 24 communes nouvelles sont issues de la fusion de l'ensemble des communes d'un EPCI à fiscalité propre.

La loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, permet de faciliter la création de communes nouvelles en instaurant notamment un pacte financier qui garantit pendant trois ans le niveau de dotations de l'État. Les mesures d'incitation financière ayant été prolongées pour l'année 2016, des communes nouvelles se sont créées au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} janvier 2017.

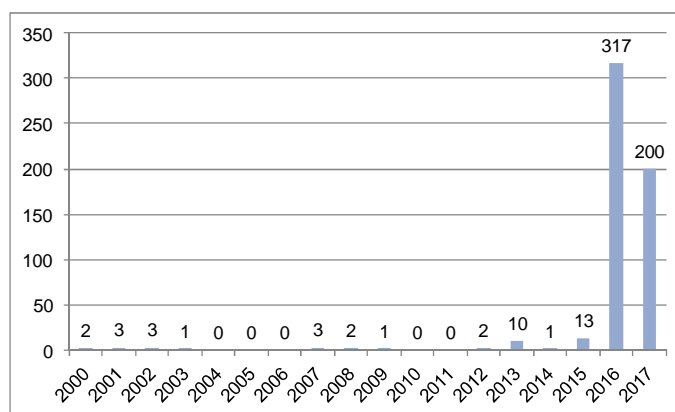
Fusion de 1760 communes pour obtenir 517 communes nouvelles

En deux ans, 517 communes nouvelles ont été créées : 317 au 1^{er} janvier 2016, 200 au 1^{er} janvier

2017 (figures 1 et 2). Ces communes sont issues de la fusion de 1 760 communes, 1 090 au 1^{er} janvier 2016 et 670 au 1^{er} janvier 2017. Parmi ces fusions, il y a eu dix « surfusions » : des communes nouvelles de 2016 ont fusionné avec d'autres communes pour former des communes nouvelles de 2017. Par exemple, Saint-Alvère-Saint-Laurent les Bâtons, issue de la fusion de deux communes de Dordogne au 1^{er} janvier 2016, a fusionné avec une autre commune au 1^{er} janvier 2017 pour créer Val de Louyre et Caudreau.

Plus de la moitié des fusions ayant abouti à la création d'une commune nouvelle ne concerne que

Figure 1 : Nombre de communes issues de fusions

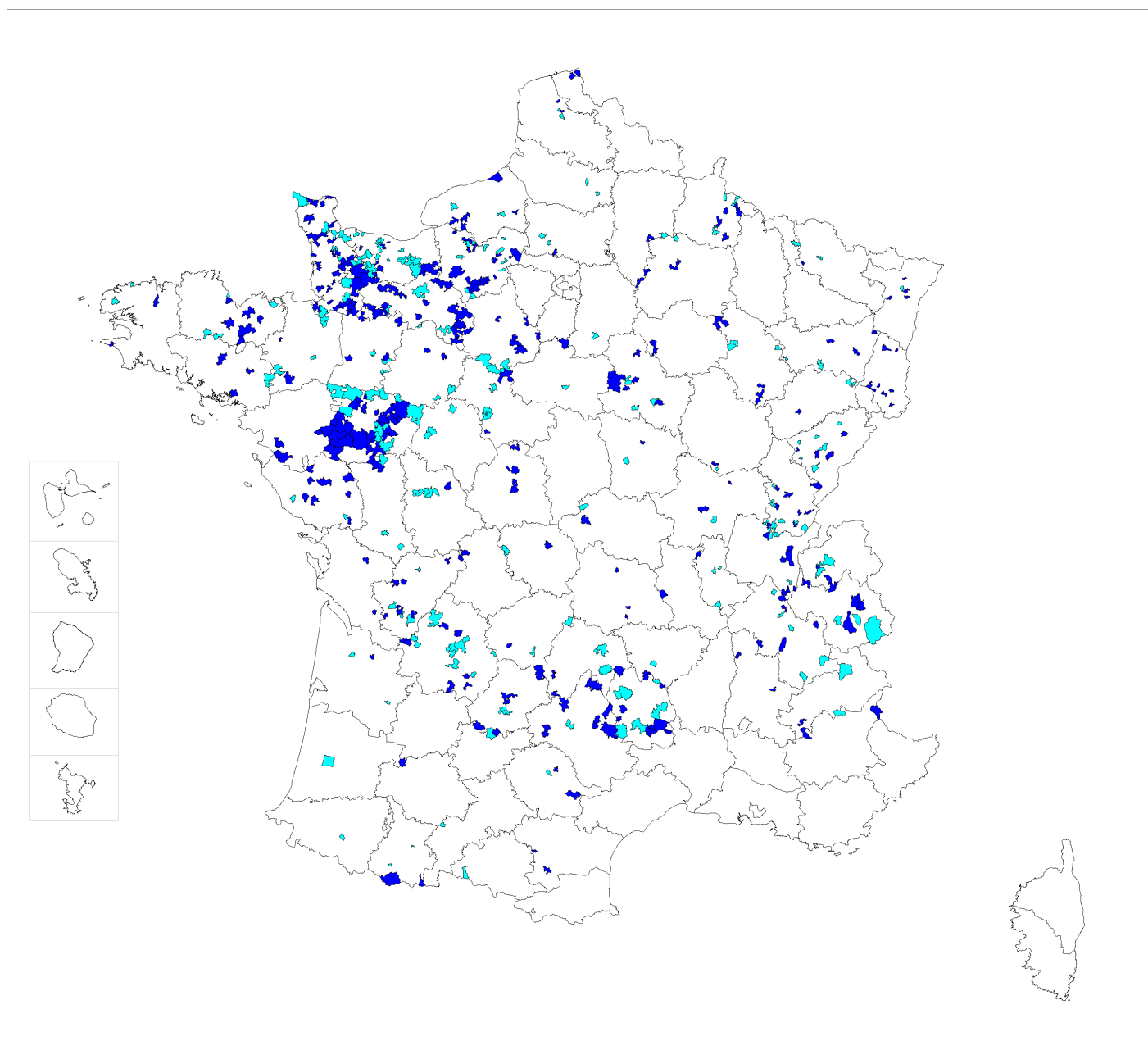


Source : Insee, code officiel géographique.

Champ : France.

Note : une des fusions de 2013 a depuis été annulée par un tribunal administratif.

Figure 2 : Communes nouvelles de 2016 et 2017



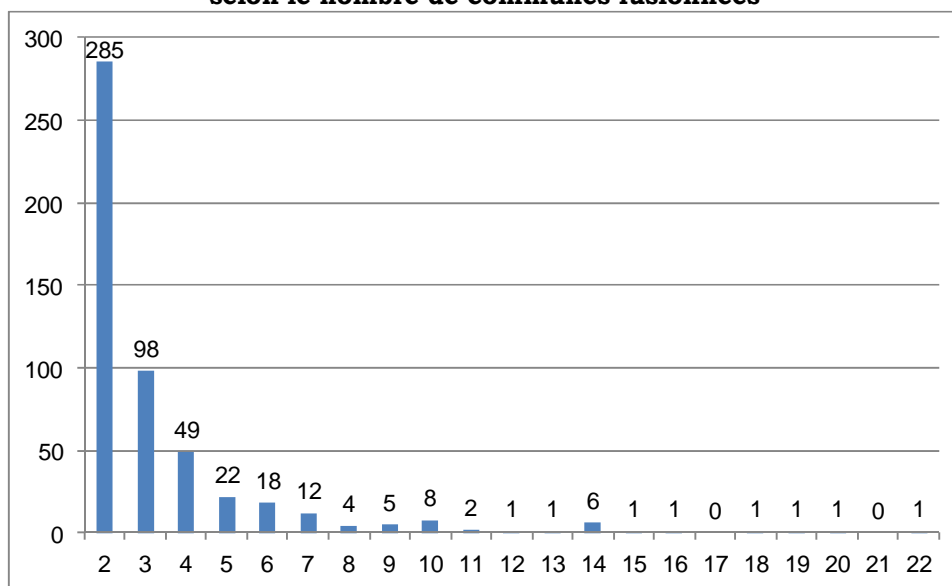
Source : Insee, code officiel géographique.

Lecture : le bleu foncé correspond aux communes nouvelles du 1^{er} janvier 2016, le bleu clair à celles du 1^{er} janvier 2017.

deux communes (figure 3). En outre, 98 fusions concernent trois communes et 49 quatre communes. À l'opposé, les deux fusions impliquant le plus grand nombre de communes ont eu lieu dans le Calvados, au 1^{er} janvier 2016 : il s'agit de Livarot-Pays-d'Auge (fusion de 22 communes) et Souleuvre en Bocage (20 communes). La troisième fusion la plus importante a eu lieu dans la Manche, au 1^{er} janvier 2017, avec la commune nouvelle de La Hague (19 communes).

Avec ces fusions, le nombre total de communes de France métropolitaine et des DOM a diminué de 3 % en deux ans, passant de 36 685 à 35 416. Du fait de la grande stabilité du nombre de communes depuis 2000, cette baisse est atypique. La dernière baisse conséquente du nombre de communes correspond aux conséquences de la loi « Marcellin » de 1971 : - 3 % en quatre ans, entre 1971 et 1975.

Figure 3 : Répartition des communes nouvelles de 2016 et 2017 selon le nombre de communes fusionnées



Source : Insee, code officiel géographique.

Champ : France.

Lecture : 285 communes nouvelles sont issues de la fusion de deux communes.

En termes de population, les communes qui ont fusionné ressemblent aux autres communes

Les communes concernées par les fusions ont une taille similaire à l'ensemble des communes de France. Elles sont toutefois légèrement surreprésentées parmi les communes de 200 à 499 habitants et sous-représentées parmi celles d'au moins 5 000 habitants (figure 4).

Après fusion, les communes nouvelles sont bien différentes de l'ensemble des communes. Elles sont ainsi sous-représentées parmi les communes de moins de 1 000 habitants et surreprésentées parmi celles de 1 000 à 10 000 habitants (figure 5). Cette surreprésentation est à mettre en parallèle du bonus financier de 5 % de la dotation forfaitaire pour les communes nouvelles avec une population comprise entre 1 000 et 10 000 habitants. Au final, la plus petite commune nouvelle est Val d'Oronaye, créée le 1^{er} janvier 2016 dans les Alpes-de-Haute-Provence, qui compte 113 habitants. À l'inverse, Annecy (issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 d'Annecy – ancienne commune – avec cinq autres communes), en Haute-Savoie, est la plus grande commune nouvelle, avec 124 376 habitants.

27 départements n'ont aucune commune nouvelle

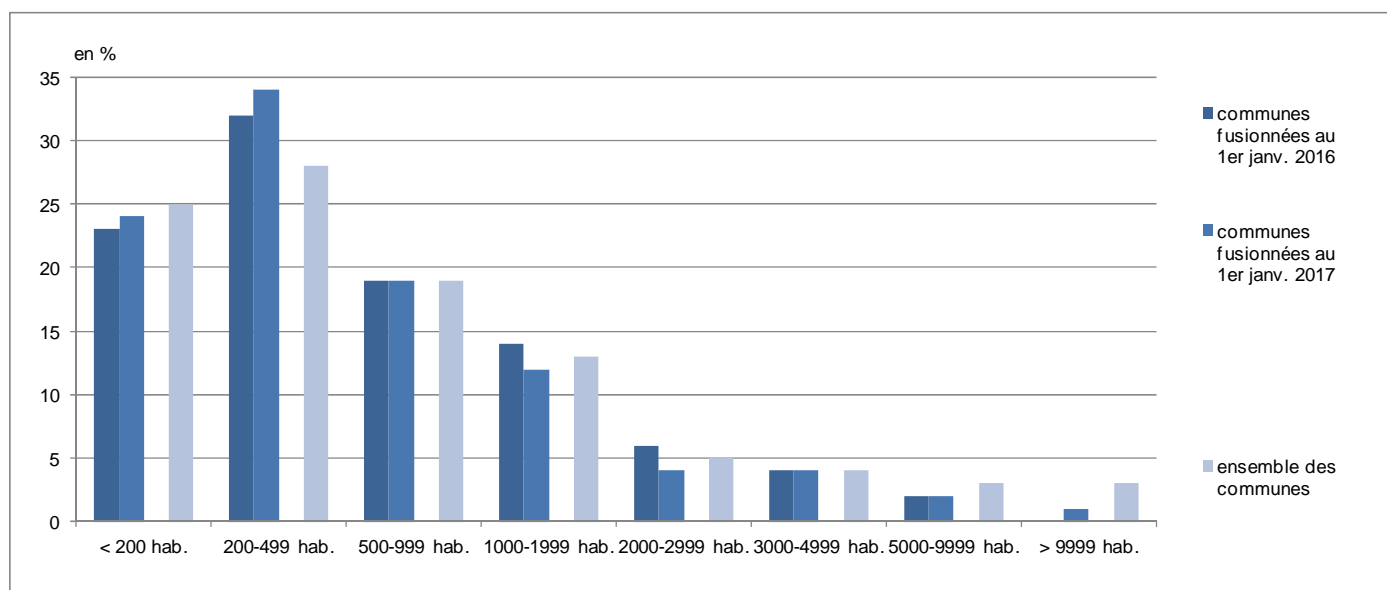
Les communes nouvelles ne sont pas uniformément réparties sur le territoire. En effet, un grand

nombre de ces communes se situe dans le quart nord-ouest du territoire métropolitain, et ce tant au 1^{er} janvier 2016 qu'au 1^{er} janvier 2017. Les communes nouvelles se sont globalement créées dans les mêmes départements en 2016 et en 2017. Ainsi, dans 27 départements, il n'y a eu aucune création de commune nouvelle, tant en 2016 qu'en 2017. Parmi eux, il y a les départements d'outre-mer, sept des huit départements d'Île-de-France, les départements de Corse et l'essentiel du pourtour méditerranéen.

Par ailleurs, dans neuf départements, un grand nombre de communes nouvelles a été créé en 2016 et en 2017. C'est notamment le cas du Calvados et de l'Eure : dans le département du Calvados, il y a eu 15 communes nouvelles créées au 1^{er} janvier 2016 puis 24 au 1^{er} janvier 2017 ; dans celui de l'Eure, ces chiffres sont de 18 et 10.

On retrouve cette idée de concentration des communes nouvelles dans certains départements avec la répartition des départements selon le nombre de communes nouvelles (figure 6). Au 1^{er} janvier 2016, la moitié des départements compte zéro ou une seule commune nouvelle. À l'opposé, un département (le Maine-et-Loire) en a 25 et un autre (la Manche) en a 36. En 2017, ces chiffres sont encore plus concentrés : près de 60 % des départements ont zéro ou une seule commune nouvelle créée au 1^{er} janvier ; deux (la Dordogne et le Jura) en ont 11 et un (le Calvados) en a 24.

Figure 4 : Répartition des communes avant fusions selon le nombre d'habitants



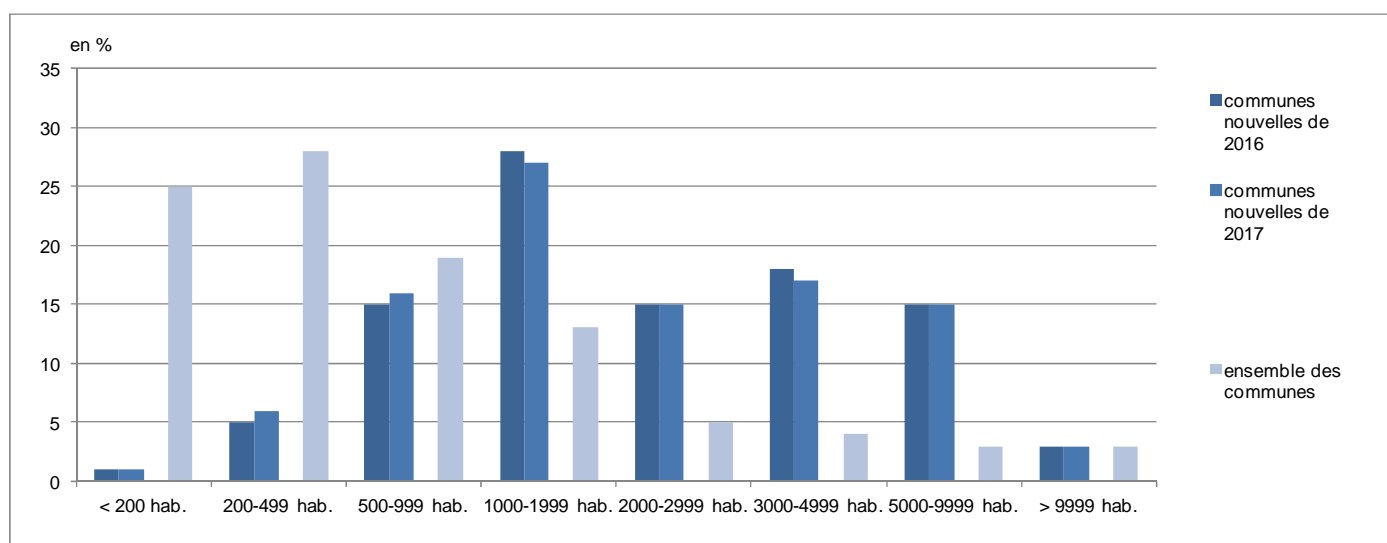
Sources : Insee, code officiel géographique et recensement de la population.

Champ : France.

Lecture : 23 % des communes fusionnées au 1^{er} janvier 2016 ont moins de 200 habitants.

Note : population municipale en vigueur en 2015 (millésime 2012) pour les communes fusionnées au 1^{er} janvier 2016 ; population municipale en vigueur en 2016 (millésime 2013) pour celles au 1^{er} janvier 2017.

Figure 5 : Répartition des communes après fusions selon le nombre d'habitants



Sources : Insee, code officiel géographique et recensement de la population.

Champ : France.

Lecture : 1 % des communes nouvelles de 2016 ont moins de 200 habitants.

Note : population municipale en vigueur en 2016 (millésime 2013) pour les communes nouvelles créées au 1^{er} janvier 2016 ; population en vigueur en 2017 (millésime 2014) pour celles au 1^{er} janvier 2017.

24 communes nouvelles sont issues de la fusion de l'ensemble des communes d'un EPCI à fiscalité propre

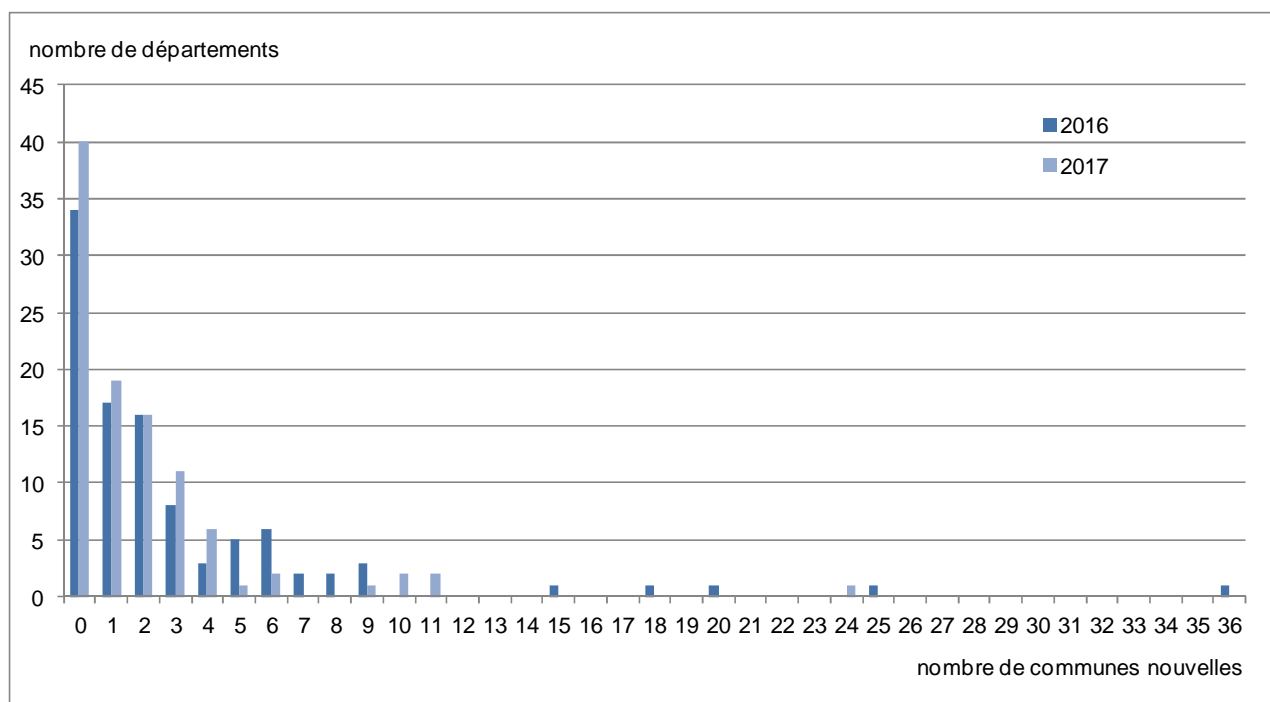
Ces communes nouvelles ont un lien avec l'intercommunalité. En effet, la loi de finances pour 2016 a notamment prolongé les mesures d'incitation financière pour les communes nouvelles de moins de 15 000 habitants issues de la fusion de

toutes les communes membres d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Au final, les cas où les communes nouvelles se substituent à un EPCI à fiscalité propre sont largement minoritaires : sur les 517 communes nouvelles de 2016 et 2017, seules 24 – soit 5 % – ont un territoire équivalent à l'ancien EPCI à fiscalité propre dont les communes étaient membres. Plus

précisément, ce chiffre est de 19 au 1^{er} janvier 2016 et 5 au 1^{er} janvier 2017. Une grande majorité (85 %) des communes nouvelles sont en fait des portions d'un même EPCI à fiscalité propre. Ainsi, pour 440 communes nouvelles, les communes fusionnées étaient toutes membres du même EPCI mais ne couvraient pas à elles seules l'ensemble de son périmètre. Enfin, 53 communes nouvelles (30 en

2016, 23 en 2017) sont issues de la fusion de communes appartenant à différents EPCI à fiscalité propre. Parmi elles, 51 sont issues de communes à cheval sur deux EPCI à fiscalité propre et deux sont issues de la fusion de communes à cheval sur trois EPCI à fiscalité propre. Ce dernier cas est apparu uniquement au 1^{er} janvier 2016.

Figure 6 : Répartition des départements selon le nombre de communes nouvelles



Source : Insee, code officiel géographique.

Champ : France.

Lecture : au 1^{er} janvier 2016, 34 départements n'ont pas de commune nouvelle.

Pour en savoir plus :

« 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 », Alice Mainguené et Lionel Sebbane, *BIS* n° 113, janvier 2017.

« Les communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016 », Sylvie Plantevignes et Lionel Sebbane, *BIS* n° 108, mars 2016.

« Plus d'une commune métropolitaine sur deux compte moins de 500 habitants », Sébastien Chéron et Caroline Escapa, *Insee Focus* n° 52, décembre 2015.

Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales
Ministère de l'Intérieur

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directeur de la publication : Bruno DELSOL